



**HAL**  
open science

# La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France : acceptation des projets ou responsabilisation des habitants ?

Camille Gardesse, Francois Valegeas

## ► To cite this version:

Camille Gardesse, Francois Valegeas. La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France : acceptation des projets ou responsabilisation des habitants?. Participation citoyenne : expériences et limites d'un idéal de démocratie, ECLIPS - université François Rabelais de Tours, Jun 2016, Tours, France. hal-01421219

**HAL Id: hal-01421219**

**<https://hal.science/hal-01421219>**

Submitted on 13 Feb 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La participation comme vecteur d'appropriation dans les écoquartiers en France : acceptation des projets ou responsabilisation des habitants ?

*Camille Gardesse, MCF Ecole d'Urbanisme de Paris, Lab'Urba, Université Paris Est Créteil*  
*François Valegeas, ATER Ecole d'Urbanisme de Paris, Lab'Urba, Université Paris Est Créteil*

### **Introduction**

Si la participation des habitants fait l'objet, depuis une vingtaine d'années, d'un développement d'injonctions réglementaires et politiques en urbanisme (Zetlaoui et al, 2013 ; Gardesse, 2011), elle est particulièrement au cœur des principes des projets urbains d'écoquartiers. En effet, l'implication des habitants apparaît comme l'un des piliers du Développement Durable : cet enjeu a été mis en avant dès le rapport Brundtland<sup>1</sup> qui promeut :

*« La participation effective des communautés locales aux processus de prises de décisions peut aider celles-ci à mieux définir et à mieux faire respecter leurs intérêts communs. »*

De fait, les expériences pilotes de "quartiers durables" en Europe ont contribué à un mouvement de territorialisation des problématiques environnementales qui s'accompagne depuis un peu plus d'une décennie maintenant, d'une multiplication d'initiatives locales attestant d'un phénomène d'appropriation de ces questions par les collectivités. Même si les logiques d'émergence de ces opérations ont différé, les habitants en ont fréquemment été parties prenantes, tant dans la réalisation des projets que dans la mise en œuvre de dispositifs de gestion collective des espaces aménagés (Lefevre 2008, Souami, 2011).

En France, les premiers projets "d'écoquartiers" émergent puis se multiplient durant les années 2000. Ce phénomène est d'abord fortement lié aux mesures incitatives élaborées après le Grenelle de l'Environnement (2007). Ensuite, ce sont deux "appels à projet EcoQuartier", lancés en 2009 et en 2011, qui ont permis de communiquer autour de la notion d'écoquartier et de susciter l'intérêt pour cette question ; le "Club EcoQuartier" a mis en circulation et fait "remonter" les expériences de terrains.

Dans ce cadre, la question des liens entre développement durable et implication des habitants se révèle être un objet de préoccupation majeur pour un grand nombre de collectivités. Appréhendés comme pouvant contribuer à opérer un "tournant urbanistique" au début des années 2000 (Emelianoff, 2007) en Europe, les projets "d'écoquartiers"<sup>2</sup> annonceraient-ils également un "tournant démocratique" dans la façon de fabriquer la ville en France ?

Cet article traite ainsi spécifiquement des dispositifs dits participatifs que nous avons pu observer dans le cadre de processus d'écoquartiers, au travers de deux recherches :

- Une première recherche (Zetlaoui *et. al.*, 2013) menée dans le cadre du programme Concertation Décision Environnement du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Développement Durable, visait à comprendre les objectifs et les outils des démarches de participation des habitants dans les projets d'écoquartiers ;
- une seconde recherche, dans le cadre d'une thèse en urbanisme (Valegeas, 2014), a eu pour objectif de saisir les décalages entre la conception et l'habiter dans les écoquartiers français. Elle a notamment questionné la production de normes d'habiter écologiques, et les formes de résistance à l'usage (Valegeas, 2016).

---

<sup>1</sup> BRUNDTLAND G.H., 1982, *Rapport Brundtland : notre avenir à tous*, chap. 2, « Vers le développement durable », New York, Nations Unies

<sup>2</sup> Terme consacré par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable en France.

Le matériau de cette communication est issu du croisement de ces deux recherches :

- une enquête par questionnaires menée de 2010 à 2011 (Zetlaoui et al, 2013)
- des entretiens semi-directifs menés entre 2011 et 2013 auprès de collectivités locales et de professionnels Maîtrise d'ouvrage ou AMO dans huit villes françaises pour réaliser des monographies (Zetlaoui et al, 2013)
- des entretiens semi-directifs menés entre 2011 et 2013 auprès d'une dizaine de professionnels, principalement dans la Maîtrise d'Ouvrage (Valegeas, 2014)
- une analyse d'une quinzaine de candidatures aux appels à projets EcoQuartiers de 2009 et 2011 (Valegeas, 2014)

Ces recherches ont permis de montrer que les processus de projet d'écoquartiers s'accompagnent régulièrement de dispositifs dits participatifs et de réflexions sur l'implication des habitants. La préoccupation d'accompagner les changements sociétaux et les évolutions technologiques liés à la prise en considération des enjeux de développement durable (Rumpala, 2010a) a en effet conduit plus de la moitié des collectivités recensées dans le cadre de la recherche menée dans le cadre du programme Concertation Décision Environnement à mettre en œuvre davantage de dispositifs, *a minima* informatifs, d'échanges avec les habitants.

Par ailleurs, au cours de nos enquêtes, parmi les raisons mobilisées par les maîtres d'ouvrage pour expliquer la mise en place de processus dit participatif, cette question de « l'appropriation du projet » par les habitants est revenue très régulièrement. Cela nous a conduit à nous poser plusieurs questions : qu'entendent les MOA derrière le terme d'appropriation ? à quelles conceptions de la participation cela renvoie ?

Dans ce contexte, les enjeux associés à l'implication des habitants dans les opérations d'écoquartiers paraissent structurés par deux postures dominantes :

- pour certaines maîtrises d'ouvrage une nouvelle forme d'appréhension et de construction d'un projet urbain est ainsi expérimentée, plus démocratique et collective, croisant explicitement dimensions économiques, sociales et environnementales. Le principe « d'appropriation du projet » repose alors fortement sur la possibilité pour les habitants de se projeter dans le futur écoquartier en participant pleinement à son élaboration, voire à sa gestion ;
- pour d'autres maîtrises d'ouvrage, l'enjeu est surtout d'ordre éco-technique ; il s'agit de mieux informer les habitants pour induire des conduites censées être adaptées à des usages et modes de vie vertueux tels que définis par des « experts » du développement durable. Le principe "d'appropriation du projet", devenu une véritable litanie de l'urbanisme durable, se trouve alors surtout assimilé à un principe "d'adhésion" supposant pour les élus et les techniciens de savoir "faire la pédagogie du projet".

Dans cette communication, nous tenterons de montrer comment la manière dont les maîtres d'ouvrage des projets d'écoquartiers ont recours à l'idée d'appropriation comme support ou objectif de la participation est révélatrice de leur conception et de leur approche de la participation habitante. Pour le dire autrement, nous nous attacherons à analyser (au travers des discours et pratiques des acteurs de la maîtrise d'ouvrage, politiques et professionnels) ce que la mise en place de ces dispositifs dits participatifs révèlent de leurs postures vis-à-vis de la place des habitants et de leur participation dans le projet urbain

Nous avons retenu deux figures idéales-typiques qui sont l'acceptation et de la responsabilisation, même si ce que nous avons pu observer se situe souvent à l'interface ou fait

écho selon les temps, les objets du projet et les acteurs impliqués à l'un ou à l'autre pour une même opération d'écoquartier.

Notre hypothèse centrale est que les acteurs tant politiques que techniques des maîtrises d'ouvrage, lorsqu'ils évoquent l'importance de la participation habitante pour l'appropriation du projet, l'envisagent davantage, dans une large mesure, comme un moyen de favoriser « l'acceptabilité / l'acceptation » des projets par les habitants, que comme un support pour la construction d'un projet collectif. Mais la diversité des cas étudiés nous a aussi permis de repérer que certaines maîtrises d'ouvrages peuvent entrevoir la participation comme une manière pour les habitants de s'approprier le projet en les intégrant dans le système d'acteurs, en mobilisant alors une rhétorique de la « responsabilisation ».

Ainsi, dans le même temps, chez les acteurs professionnels comme chez les acteurs politiques des maîtrises d'ouvrage, un clivage se dessine entre ceux qui d'un côté, évoquent des objectifs d'appropriation par la compréhension et l'adhésion, et de l'autre ceux qui envisagent l'implication des habitants comme un moyen de partager des valeurs, de construire collectivement un projet, voire pour certains comme une occasion de mobilisation citoyenne dans la vie future du quartier. Nous avons trouvé intéressant d'étudier ces deux figures dichotomiques pour voir ce qu'elles révélaient de postures structurelles en urbanisme vis-à-vis de la participation habitante.

## **1. La participation comme support d'acceptabilité / acceptation du projet d'écoquartier**

Les approches de l'appropriation par la participation renvoyant à une volonté de la part des maîtres d'ouvrages de faire accepter le projet par les habitants se structurent principalement autour d'un discours de pédagogie.

Dans ce cadre, la « participation » repose souvent sur le développement d'actions de communication – qui ne sont pas nécessairement exclusives d'autres formes d'implication des habitants mais qui semblent les sous-tendre en grande partie.

Cette conception pédagogique de l'appropriation des projets par la participation renvoie pourtant à plusieurs objectifs, selon que les habitants sont mobilisés ou non face à la Maîtrise d'ouvrage.

### **a. Accompagner un changement des modes d'habiter**

Un premier objectif largement mobilisé dans les projets d'écoquartiers est celui du changement comportemental / des modes d'habiter. Les actions de communication / participation sont alors largement envisagées sous l'angle de la sensibilisation.

Les projets d'écoquartiers portent une ambition de transformation des modes d'habiter : ils cherchent à inventer « *un nouvel art de vivre ensemble dont l'EcoQuartier est en passe de devenir le symbole* »<sup>3</sup>. Ainsi, les démarches participatives sont envisagées comme un accompagnement des dispositifs techniques, parfois même afin de remédier aux contre-performances à l'usage dans les premiers écoquartiers réalisés<sup>4</sup>. Les porteurs de ces démarches cherchent à anticiper la vie future dans ces quartiers, tant du point de vue de la vie sociale que de l'instauration de pratiques plus écologiques. L'habitat est ainsi considéré comme le support d'un changement des comportements, orienté vers une plus grande sobriété (énergétique notamment) et vers la

---

<sup>3</sup> MEEDDAT, 2008, *EcoQuartier - Notice explicative du dossier de candidature au concours EcoQuartier 2009*, p.5

<sup>4</sup> Le cas de la caserne De Bonne A Grenoble a ainsi été l'objet d'articles critiques sur les performances réelles au regard des ambitions du projet, dans les revues spécialisées comme dans la presse généraliste.

recherche d'une convivialité. L'approche technique et normative prévalant dans la conception de ces quartiers explique que les projets mettent en avant des réflexions autour de l'acceptabilité sociale des dispositifs et la diffusion d'une « *rhétorique pédagogique* » autour des modes d'habiter (Pautard, 2015).

D'une façon générale, 78,2% des collectivités ont déclaré au cours de l'enquête Concertation Décision Environnement (Zetlaoui et al, 2013), avoir mis en œuvre ces dix dernières années des actions de sensibilisation de leurs habitants aux objectifs du développement durable. Dans le cadre de leur projet d'écoquartier plus précisément, 38 d'entre elles sur 50 ont affirmé avoir mis en place des dispositifs d'accompagnement des habitants à l'installation dans leur logement ou le quartier afin de les aider à adopter des comportements contribuant aux objectifs de développement durable. Les démarches d'information-communication mises en place autour de l'apprentissage d' « éco-gestes », peuvent alors avoir pour objectif de faire en sorte que les pratiques de vie quotidienne de ces citoyens se conforment bien aux dispositifs normalisés conçus par des techniciens pour un habitant-type idéalisé (Barbier, 2002 ; Renaud, 2012 ; Valegeas, 2014).

Par exemple, l'idée de faire de la " pédagogie collective " revient fréquemment dans les discours des acteurs en charge du projet de l'écoquartier Clause-Bois-Badeau à Brétigny sur Orge, au sujet de l'implication des habitants, aussi bien de la part des porteurs institutionnels du projet que des professionnels chargés d'organiser le processus participatif. Dans cette perspective, les réunions publiques, les expositions, les documents de communication semblent être principalement pensés comme des moyens d'informer les habitants et de les convaincre du bien-fondé du projet<sup>5</sup>.

De même, à Garges-lès-Gonesse, la Gestion Urbaine de Proximité est envisagée comme un moyen de « *sensibiliser les habitants à la gestion des espaces extérieurs, au respect du cadre de vie, à l'environnement et aux nouveaux aménagements* ». Cela passe notamment par des actions autour de la gestion des déchets ménagers. L'objectif explicité ici est celui d'une amélioration des pratiques afin de pérenniser les investissements réalisés :

*« Des actions de sensibilisation aux gestes environnementaux [...] sont mises en place dans le cadre de la mission de Gestion Urbaine de proximité. [...] l'enjeu est aussi de sensibiliser les habitants au respect du cadre de vie et de pérenniser les investissements réalisés. »*

Au-delà des projets en rénovation urbaine, les dispositifs ont l'ambition d'accompagner ce changement des pratiques. A Nantes, au sein du projet de la Prairie au Duc, les démarches de participation ont tout particulièrement pour objectif de mener des actions d'éducation des habitants aux « éco-gestes » à adopter. L'objectif est bien de responsabiliser les habitants aux effets de leurs pratiques sur les performances globales du quartier, en mettant en place des dispositifs d'incitation et de suivi des comportements individuels, liés tant aux consommations énergétiques qu'aux déplacements :

*« Rendre pérenne la démarche environnementale : les éco-gestes  
En continuité du dispositif de communication / concertation, mis en œuvre à l'occasion de la réalisation des îlots Prairie-au-Duc, il paraît intéressant de mettre en place un dispositif*

---

<sup>5</sup> Ils s'attachent ainsi à répondre à leurs principaux sujets de préoccupation, qui sont la mixité et la cohabitation (venue de nouvelles populations, présence accrue de voiture) et les modalités de déplacement (axes routiers, circulation dans la ville, raccordement à l'autoroute).

*d'information / pédagogie / incitation qui soit capable de transmettre [...] la logique d'une démarche urbaine plus respectueuse de l'environnement. »*

## **b. Convaincre du bien-fondé de l'opération**

Si le projet d'écoquartier génère ou peut sembler générer des formes d'opposition voire de conflits avec la société civile (souvent représentée alors par des associations d'habitants, Gardesse, Waldvogel, 2015), l'objectif de cette pédagogie en vue de l'appropriation par les habitants est alors précisément de limiter les conflits. Les maîtrises d'ouvrage entendent alors convaincre les habitants du bien-fondé de l'opération et de leurs choix programmatiques. Pour ce faire, ils peuvent parfois développer des mesures de compensation.

Dans le cas de l'écoquartier de Brétigny, l'argumentaire des maîtres d'ouvrage est basé sur l'idée qu'il y a eu une acceptation progressive du projet, qu'ils relient à la "diffusion" des idées environnementales. Cette acceptation concerne aussi selon eux l'acceptation de " *la nécessité de construire des logements*" (diffusion des connaissances sur les problèmes sociaux régionaux liés au manque de logements) et l'intérêt de le faire sur ce site :

*"Les gens qui ont arrêté de s'opposer, je pense qu'il y avait une certaine évidence de la chose, densifier autour des gares, quand même, on l'a entendu quoi, et donc les écoquartiers, le développement durable, tout ça fait son chemin dans la société, on manque de logements, voilà, tous ces éléments-là ont fait je pense que ceux qui étaient plus hostiles se sont dits de toutes façons c'est inéluctable"* (Chef de Projet Aménageur)

Dans la logique de convaincre les habitants de l'intérêt et du bien-fondé du projet tel qu'il est élaboré, la terminologie écoquartier et la rhétorique du développement durable (centrée autour de l'idée de limiter l'étalement urbain) sont utilisées pour légitimer le projet, « *pour contredire les arguments des associations qui disaient que c'était bétonner le territoire* » (acteur politique Brétigny). C'est aussi le rôle qu'a pu jouer le label Nouveau quartier urbain " *grâce au label, on a fini par convaincre les associations*" (acteur politique).

Dans le cas de l'écoquartier Montconseil, à Tours, les élus ont souhaité pouvoir contrôler les mobilisations des habitants, notamment au sein des Comités de Vie Locale (conseils de quartier) dans lesquels se trouve circonscrite la "démocratie participative" tourangelle, comme l'a notamment montré Hélène Bertheleu (Bertheleu, Neveu, 2006) :

*"Vous pouvez pas montrer un projet de cette ampleur à des riverains sans qu'ils disent qu'ils sont contre, forcément. C'est difficile au début de convaincre les riverains. Il a fallu qu'on fasse un peu preuve de pédagogie, en leur disant bon on est en ville, on ne peut pas garder les espaces agricoles comme ça, il y a des besoins de logement. On y met les formes, après c'est plutôt un travail d'élus, d'enrober tout ça et d'emporter le morceau".*

## **c. Des supports pédagogiques pour faciliter l'acceptation**

L'analyse de différents discours de maîtres d'ouvrages de projets d'écoquartiers fait apparaître une diversité de modalités d'action afin de convaincre les habitants :

- Diffusion de livrets ou de règlements pour les habitants (résidents ou futurs habitants)
- Formation des habitants ou information (notamment Maison du projet mais aussi au cours d'ateliers thématiques ou de réunions publiques)
- Contrôle des usages par les bailleurs
- Organisation de visites de site, d'événementiel

- Mise en récit du projet, qui met l'accent notamment sur sa dimension culturelle et patrimoniale.

Ainsi, dans le quartier Clause-Bois-Badeau à Brétigny, des "petits carnets de l'écoquartier" sont réalisés et distribués chaque année à l'initiative de l'AMO concertation-communication, avec des images du projet - réalisées par des spécialistes de la communication visuelle. Des visites de chantier ont été organisées au mois d'avril 2012, pour favoriser l'appropriation du projet par les habitants actuels. Une visite de l'école par les familles au mois de juin était également prévue. De plus, un livret d'accueil des nouveaux habitants a été distribué aux premiers habitants (en juin 2011). Il porte sur l'ensemble du projet et particulièrement les dimensions écologiques, tant techniques (sobriété énergétique, écogestes) que qualitatives (par exemple corridors écologiques, préservation de la biodiversité...). Ce guide à destination des nouveaux arrivants insiste sur la responsabilité individuelle et collective des habitants :

*« Comme vous le voyez, tout a été fait pour que vous vous y sentiez bien. Voilà pourquoi à notre tour nous vous demandons d'être éco-citoyen.*

*En effet, le rôle des habitants est essentiel pour maintenir la qualité de vie d'un quartier, mais il l'est encore plus à Clause – Bois Badeau. Votre responsabilité est individuelle bien entendu, mais aussi collective ; elle concerne la préservation des qualités de votre logement mais aussi celles de votre immeuble et du quartier.*

*Cette brochure présente les caractéristiques de votre nouveau quartier et en particulier les exigences soutenues au plan des habitations. Elle présente également les précautions que vous devez prendre pour les faire perdurer : des gestes simples de la vie quotidienne, des gestes essentiels pour la qualité de notre vivre ensemble. »*

Ces guides présentent les écoquartiers comme une « chance » et une « opportunité » pour les nouveaux habitants. Par exemple, le document de Brétigny sur Orge énumère les avantages que le quartier apporte à ses habitants :

*« La Municipalité de Brétigny-sur-Orge et la Sorgem, l'aménageur de ce nouveau quartier, ont conçu votre cadre de vie de façon à ce que vous puissiez :*

*Etre entourés de verdure dès que vous sortez de chez vous [...]*

*Vous déplacer, facilement et en toute sécurité, à pied, en vélo, en transports en commun [...]*

*Avoir à proximité des commerces et services, des établissements scolaires, sportifs, culturels et de loisirs [...]*

*Habiter des logements à la fois confortables, hiver comme été, et très économes en énergie [...]* »

Les porteurs du projet rappellent les principes de conception et engagent les habitants à y prendre part, afin à la fois de pérenniser les aménagements, et de faire vivre un « bon voisinage » :

*« Participez au bien-être de votre quartier*

*La Ville de Brétigny-sur-Orge et la Sorgem ont voulu créer un véritable quartier, également dans le but de favoriser les échanges, l'entraide, des événements festifs, sportifs, culturels ....*

*C'est maintenant à chacun d'entre vous de s'y investir pour le faire vivre. Vous devez aussi chercher à préserver les qualités esthétiques et fonctionnelles de votre logement, des parties communes à l'immeuble ou aux maisons, ainsi que leurs abords et environnement proche. Cela vous permettra de vivre en bon voisinage dans un cadre de vie agréable. »*

Dans la même perspective, à Tours (quartier Monconseil), une information spécifique a été mise en œuvre à destination des nouveaux habitants sur les dimensions du projet liées au

développement durable. Ainsi, lors de leur aménagement dans le quartier, les habitants se voient remettre "le guide des gestes verts" par l'OPAC. Ce livret revient sur cinq thèmes : *"réduire les consommations d'eau, faire respirer et assurer la qualité de l'air de votre logement, réduire la quantité des déchets et améliorer leur tri, réduire votre consommation de chauffage"*.

Cette priorité donnée à la communication autour du projet, en vue de favoriser son acceptation, prend aussi la forme d'articles dans la presse locale et des magazines municipaux. Ces postures s'apparentent à celles repérées par Hélène Bertheleu, qui analyse la participation avant tout comme un *"objet de communication"* pour la municipalité de Tours, *"d'abord comme élément fort de la campagne électorale et ensuite comme un objet privilégié de la communication municipale"* (Bertheleu, 2008).

La résultante de cet accent mis avant tout sur la communication des éléments de projet est que les aspects programmatiques, à commencer par le type d'équipements à édifier sur le territoire, ne sont pas du tout mis en discussion dans les échanges avec les habitants. Bien au contraire, ils semblent avoir été décidés avant d'en parler aux habitants et de communiquer pour leur meilleure compréhension et acceptation. Parallèlement, les aspects du projet liés au développement durable servent de supports de communication et de valorisation du projet : *"c'est quand même important d'expliquer aux gens que ce quartier est fait dans le respect de l'environnement et même ses ambitions d'amélioration de l'environnement, c'est un élément de communication et de dialogue indispensable"* (élu à l'urbanisme). Il ne s'agit pas d'associer les habitants aux réflexions sur les enjeux et modalités du développement durable, mais de leur expliciter comment ils s'incarnent dans le projet.

En complément de cette démarche de responsabilisation des habitants, les livrets se veulent aussi des documents pédagogiques mettant en avant les « bonnes pratiques » à adopter. Les illustrations sont largement utilisées comme des vecteurs de messages d'incitation à des comportements écologiques. Par exemple, dans le livret d'accueil du quartier Le Court Pivert (Figure 1), des habitants sont mis en image, décrivant leurs pratiques et en expliquant le bien-fondé écologique.

**Figure 1 : Extrait du livret d'accueil du quartier « Le Court Pivert » à Segré**



Source : ville de Segré

Dans le même registre, un bailleur social du quartier De Bonne à Grenoble distribue une bande dessinée à ses locataires, mettant en scène un personnage extraterrestre *Eco* en situation de sauver une famille terrienne de l'emprise du petit diable *Taxo* dans les habitudes quotidiennes. Par un ton



ludique, il s'agit pour le bailleur de faciliter l'appropriation du document, par exemple par les enfants ou pour des personnes réticentes à une mise en scène trop sévère de l'injonction, comme celle largement répandue de la culpabilisation individuelle.

**Figure 2 : Bande-dessinée « les aventures d'Eco et Taxo : petit guide des économies d'énergie à l'usage des terriens »**



Source : OPAC 38

Enfin, ces guides cherchent à amplifier le discours vertueux en mettant en avant une traduction économique des comportements « éco-responsables ». Ainsi, dans la plupart des livrets analysés, les bénéfices pour les habitants de l'adoption des pratiques recommandées sont mis en évidence, que cela soit par une explicitation par l'image ou par le texte, afin de séduire les usagers.

**Figure 3 : Extraits de livrets d'accueil : quartier « Le Court Pivert » à Segré (à gauche), quartier « Les Trois fées » à Cezabat**



Sources : ville de Segré / OPHIS Puy de Dôme et ville de Cezabat

Ces livrets d'accueil jouent ainsi sur un contrat moral explicité ici. Ce contrat ne porte pas seulement sur la « vie de quartier » ; il cherche à prendre en compte divers aspects de la vie quotidienne : appel à la sobriété des consommations, valorisation du partage.

Ce contrat insiste sur une valorisation/dépréciation de divers éléments : partage d'usages, limitation des besoins valorisés/voitures, surconsommation eau ou électricité dépréciés. Il s'appuie sur deux des trois types d'instruments que l'on retrouve associés dans ces documents locaux<sup>6</sup> :

- des « sermons », largement présents dans ces guides, se réfèrent à des normes collectives ou des faits avérés : mesures informatives, de formation et de sensibilisation des usagers. L'objectif est de persuader les habitants de changer leurs comportements, que l'on s'appuie sur les aspects affectifs (fondés sur les émotions, les sentiments des usagers), les instruments informationnels (autour des impacts des pratiques), et les instruments exemplaires (fondés sur effets d'entraînement ou mimétisme social, par exemple l'affichage des bonnes pratiques dans le secteur public) ;
- les instruments de type « carotte » visent à montrer l'intérêt personnel ou collectif que peut avoir un usager à changer ses pratiques. Ici, il s'agit notamment des informations sur les gains économiques correspondant à certains changements de comportements ;
- les instruments de type « bâton » : des dispositions législatives ou réglementaires, n'apparaissent pas directement ici, elles sont présentes en creux dans les règlements de copropriétés, les règles d'usage des espaces publics etc.

Ainsi, en explicitant des règles présentées comme une somme de « bonnes pratiques » peu négociables, ces « démarches d'accueil » favorisent en quelque sorte un « *monopole de la parole légitime* » (Boissonnade, 2011), et valorisent une prépondérance du monde de l'expertise qui vient là réguler des pratiques « profanes », qu'elles soient individuelles ou collectives.

Ces pratiques et ces postures nous semblent révélatrices de la manière dont les maîtrises d'ouvrage considèrent les habitants et leurs mobilisations. Ainsi, la rhétorique du NIMBY et de l'exemplarité du projet, tant dans sa conception que dans les performances à l'usage, est fréquemment utilisée pour expliquer que l'approche descendante, dite du modèle d'instruction publique (Callon, 1998), est nécessaire.

Du point de vue de l'expertise, des arguments d'autorité sont mobilisés autour des enjeux éco-techniques mais aussi de la dimension globale des écoquartiers. Ces arguments d'autorité sont diverses natures :

- autant techniques (faisant appel à une complexité des expertises mobilisées dans ces projets, ou à un « souci de réalisme » de la maîtrise d'ouvrage),
- qu'organisationnels (objectifs de performance, labellisation, cohérence de la démarche globale)
- ou d'un ordre plus mythique (le développement durable vu comme une « *panacée providentielle* » quasi-mythique – Rumpala, 2010b).

Mais toutes ces postures se développent dans des rapports de force avec la société civile et la mobilisation habitante peut les mettre à mal en montrant par exemple des divergences entre les besoins sociaux locaux et les ambitions énergétiques ou encore en poussant la maîtrise d'ouvrage à organiser plus de dispositifs participatifs que ce qu'elle n'avait initialement envisagé. Ainsi, les interactions produites par les opérations d'écoquartier peuvent aussi faire évoluer les premiers objectifs de pédagogie et de volonté d'acceptation des maîtres d'ouvrage.

Par exemple, à Tours, les maîtres d'ouvrage, particulièrement les aménageurs, estiment que dès le départ l'association de riverains était dans une posture d'opposition stricte et peu ouverte à la discussion. Selon eux, il est au demeurant logique voire évident que les riverains du projet aient été contre de nouvelles constructions, en raison du contexte péri-urbain. Ils interprètent les réactions d'opposition comme des phénomènes de "NIMBY", voire des postures quelque peu

---

<sup>6</sup> Nous nous inspirons ici d'une typologie tripartite des instruments de gouvernement établie par M.-L. Bemelmans-Videc, R.C. Rist et E. Vedung, 1998, cité par PERRET B., 2011, *Pour une raison écologique*, Flammarion, Paris, 276 p.

archaïques par rapport aux problématiques urbaines actuelles, qui elles seraient maîtrisées par les techniciens de l'OPAC et de la ville, porteurs d'une forme de "bon sens technique et urbanistique". Des arguments "culturels" ou "générationnels" sont ainsi utilisés pour définir les populations riveraines au travers d'une vision très tranchée :

*"C'est le choc des cultures : les riverains sont essentiellement des personnes "âgées", ayant un train de vie confortable, habitant dans des pavillons des années 50/70 avec 1000 de jardin. Nous proposons des maisons de ville mitoyennes avec jardins de 100m<sup>2</sup>, des collectifs, des intermédiaires, une architecture résolument moderne, peu de places pour la voiture, un cœur de quartier dynamique et commerçant etc. "* (Chef de projet)

Au demeurant, certaines personnes en charge du projet estiment qu'il n'était pas possible d'échanger avec des riverains parce que le projet comportait des innovations urbanistiques trop importantes pour ce type de quartier : *"je vois pas comment on aurait pu faire adhérer les gens sur un projet d'urbanisation qui avait une certaine ambition"* (Représentant OPAC).

## **2. Les démarches participatives articulées au processus de projet: un levier de « responsabilisation » des habitants**

Les maîtrises d'ouvrage peuvent aussi penser la participation comme un moyen de favoriser l'appropriation en essayant d'engager les habitants dans le processus d'élaboration du projet. Ce faisant, l'idée peut être de les responsabiliser en tant que partie prenante du projet.

### **a. Des expériences de concertation voire de co-construction**

Des dispositifs participatifs organisés par des collectivités locales, ayant souvent davantage d'expériences et des formes de culture locale de la participation (Zetlaoui et al, 2013), ont permis, pour certains projets d'écoquartiers, d'approcher des niveaux de concertation, de participation voire de co-construction. L'appropriation peut alors être alors conçue par les Maîtrises d'ouvrage comme le fait pour les habitants de considérer le projet comme le leur en ayant pris part à son développement.

Ainsi, les vœux exprimés concernant l'appropriation future du quartier ne se restreignent pas toujours à l'aménagement de dispositifs matériels et à la création de services dont le portage pourrait être partagé avec des habitants. À Strasbourg, les débats de l'atelier de projet du quartier Danube ont aussi concerné la façon de faire émerger des processus ou structures de démocratie locale à partir desquels les futurs habitants et usagers du quartier pourraient continuer à réfléchir et s'impliquer dans la fabrication de leur cadre de vie (Zetlaoui et al, 2013). C'est bien de l'exercice de la citoyenneté et d'un « *savoir politique* » (Sintomer, 2008) dont il a été alors question. Cette revendication a beaucoup marqué le chef du projet de la Communauté Urbaine *a posteriori* : le débat en termes de projet de vie que souhaitaient avoir de façon préalable les habitants se trouvait tiré de manière trop précoce selon eux, vers des considérations de faisabilité technique. Ils souhaitaient revenir à des questions jugées plus fondamentales à ce stade, autour de "l'habiter"; *"tout le monde voulait s'exprimer sur un programme, des objectifs, des orientations. Et pas "sur des questions de volumétrie, de gabarits... "l'idée, c'était un peu « Comment on vit ? C'est quoi la vie dans un écoquartier ? Comment on vit dans un nouveau quartier ? C'est quoi la place des enfants ? Comment on associe des habitants ? »"*, raconte le chef de projet.

Mais finalement, cette posture de co-construction du projet s'avère relativement limitée dans les différents projets analysés : les habitants ne semblent jamais considérés comme des partenaires à part entière du processus de projet.

Dans les projets d'écoquartiers étudiés, il est extrêmement rare que la perspective d'une délégation de la réalisation et/ou de la gestion d'espaces soit envisagée et effective dès la phase de programmation des projets. L'idée même de délégation de gestion à des habitants avait été exclue de la quasi-totalité des premières chartes de concertation/participation citoyenne ou des démarches de labellisation des écoquartiers qu'avaient commencé à élaborer plusieurs organismes institutionnels ou des collectivités locales à partir du début des années 2000 (Léonet, 2012).

De manière très exceptionnelle aussi, des habitants ont été directement à l'origine d'un projet d'écoquartier – au-delà des cas de construction de logements en autopromotion. Les opérations d'écoquartiers français étudiées sont très majoritairement de l'initiative de maîtrises d'ouvrages publiques (une collectivité), ou privées de type professionnelle (une société d'aménagement voire un opérateur-promoteur). Alors que dans plusieurs cas d'écoquartiers européens ayant donné lieu à des démarches participatives les acteurs publics locaux ont pu soutenir des formes de maîtrise d'ouvrage urbaine citoyenne (Lefèvre, 2008 ; Souami, 2011), même les collectivités françaises qui encouragent le plus la participation citoyenne ne semblent pas considérer les habitants comme des partenaires du projet au même titre que des maîtres d'ouvrage privés ou les maîtres d'œuvre.

Ainsi, même lorsque les habitants ont été à l'origine de la dimension écologique du quartier (Éco-Zac de Rungis à Paris 13e) ou de l'élévation du niveau d'exigence environnementale du projet (écoquartier Danube à Strasbourg, ZAC Pajol à Paris), ou encore être porteurs de projets d'habitat alternatif, en autopromotion ou en coopérative d'habitation par exemple (Zac de la Branchère à Chevaigné, secteur Hoche à Nanterre), ils ne sont pas véritablement appréhendés comme des parties prenantes du projet au même titre que des maîtres d'œuvre ou des investisseurs : pour preuve, ils ne siègent quasiment jamais dans les instances de pilotage ou décisionnelles et ne sont pas cités dans les systèmes d'acteurs pilotant le projet.

Même dans des collectivités comme Strasbourg, où les liens entre pouvoir politique et associations sont particulièrement forts, les élus hésitent à donner un rôle de partenaire aux habitants pour le management des projets d'urbanisme. A l'occasion de la réalisation de l'écoquartier Danube, plusieurs tentatives de propositions de création d'une structure similaire à celle du Forum Vauban à Freiburg ont été rejetées par la CUS et la ville, sans doute par crainte de faire émerger un lieu de contre-pouvoir potentiel, comme le suppose un membre de l'association Eco-quartier.

La tendance générale semble en réalité être une forme de responsabilisation des habitants par les maîtrises d'ouvrage pour l'animation de la vie collective locale, ou au travers de la délégation des pratiques de gestion d'espaces et de temporalités bien précises, en particulier pour les espaces verts et les jardins partagés.

### ***b. La participation comme animation de la vie collective***

Les démarches d'implication des habitants sont appréhendées comme un moyen de faire vivre ces quartiers, d'impulser une vie collective, en s'appuyant sur les initiatives existantes et en mettant en scène l'histoire, le patrimoine ou des démarches culturelles au sein des quartiers.

Cette idée est reprise par plusieurs porteurs de projets d'écoquartiers, notamment Montreuil (écoquartier des Hauts de Montreuil) dont les porteurs de projet affichent une réflexion plus importante que les autres dossiers analysés sur ces démarches participatives. Le dossier de candidature affirme ainsi que les concepteurs souhaitent s'appuyer sur les dynamiques sociales existantes :

*« La conception du quartier a refusé toute idée de table rase, en promouvant une approche qui valorise l'initiative habitante et révèle les potentiels de l'existant. [...] Le territoire comporte en effet de grands atouts. Parmi eux, l'implication des habitants sur le territoire, la présence de grands espaces naturels à mettre en valeur, parcs urbains et murs à pêches ou l'existence de lieux de sociabilité informels. »<sup>7</sup>*

Les porteurs du projet notent d'autre part que « le projet doit s'adapter aux pratiques des habitants et privilégier des dynamiques et initiatives locales, cela renforcera à terme les liens entre les habitants »<sup>8</sup>.

Dans les faits, cette vocation des dispositifs participatifs visant à favoriser les sociabilités locales s'incarne souvent par un travail autour de la mémoire du quartier. Ces actions sont particulièrement mises en avant dans les projets de renouvellement urbain, qui s'implantent souvent sur des friches industrielles, ou dans les projets de rénovation urbaine. L'enjeu de ce type d'actions est de valoriser les activités passées du lieu à la fois comme un support identitaire pour les habitants, mais aussi d'envisager ce passé comme « une stratégie de différenciation liée aux spécificités locales (patrimoine existant, traditions locales, etc.) »<sup>9</sup>, face aux critiques d'un urbanisme et d'une architecture générique.

A la Courrouze (Rennes), un atelier participatif spécifique s'est penché sur l'histoire industrialo-militaire du site. Il s'agissait là d'identifier les éléments de patrimoine à préserver :

*« Lieu au passé riche, un travail important a été mené en amont avec un historien afin de retracer l'histoire de La Courrouze et de lister le patrimoine d'intérêt afin de mieux le préserver. Un groupe histoire a par la suite été constitué pour être force de propositions sur la conservation du patrimoine et de l'histoire (dénomination de voiries en rapport avec le passé industriel). »<sup>10</sup>*

Quelques bâtiments militaires ont été préservés, dont la programmation future a été élaborée lors des ateliers de concertation.

A Nancy (Plateau de Haye), une exposition itinérante a vu le jour afin de mettre en valeur les 50 ans de l'histoire du quartier, et le projet actuellement mené. Des groupes d'habitants ont participé à l'élaboration des contenus de l'exposition, qui s'appuie notamment sur des témoignages d'habitants et d'associatifs locaux. Le projet urbain est ainsi mis en récit par la valorisation de cette histoire du quartier.

La mise en œuvre d'actions culturelles est aussi présentée comme une manière de construire l'identité collective du quartier tout en renforçant son attractivité localement mais aussi à une échelle plus large. C'est par exemple le cas du projet de la prairie au Duc à Nantes :

*« Le volet culturel est un moteur indispensable du projet urbain. Il constitue à la fois le ciment du «vivre ensemble» et un vecteur de la mise en désir de Nantes. »<sup>11</sup>*

Le projet urbain est construit autour d'anciens éléments industriels réhabilités (nefs, ateliers), transformés en espaces d'exposition et de création culturelle. Les Machines de l'Île de Nantes

---

<sup>7</sup> Ville de Montreuil, candidature Nouveaux Quartiers Urbains 2009 - M' Montreuil, p.14

<sup>8</sup> Ville de Montreuil, candidature EcoQuartier 2011 - Hauts de Montreuil, p.9

<sup>9</sup> MEDDTL, 2011, *Rapport d'activité 2010 du Club national EcoQuartier*, p.21

<sup>10</sup> Ville de Rennes, candidature EcoQuartier 2011 - La Courrouze, p.10

<sup>11</sup> Ville de Nantes, candidature EcoQuartier 2009 - Prairie au Duc, p.17

constituent ainsi le cœur du projet, installées dans l'ancien siège des chantiers navals et organisant des déambulations quotidiennes dans le quartier. La mise en valeur du patrimoine industriel et l'organisation d'évènements culturels visent à faire du renouvellement du quartier un support de marketing urbain.

**Figure 4 : Les Machines de l'Île, symbole du renouvellement du quartier**



Source : ville de Nantes

### **c. Une délégation de la gestion limitée à des espaces et à des temporalités précises**

Lorsque des formes de co-gestion ou d'autogestion sont envisagées, dans les opérations les plus ambitieuses en matière de participation citoyenne, elles ne le sont que pour des espaces bien particuliers et dans un temps souvent limité. Ce sont en particulier les espaces verts qui sont alors concernés, notamment les jardins partagés, mais pas l'ensemble d'un territoire urbain comme un quartier (O'Zoux, Victor, 2012).

Les espaces publics, et plus précisément l'aménagement d'espaces verts et de jardins collectifs, apparaissent ainsi comme de plus petits dénominateurs communs aux expériences participatives les plus ambitieuses menées par les collectivités.

Par ces pratiques multiples des jardins collectifs, les concepteurs ont aussi l'objectif de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, voire même de développer des initiatives collectives dont les espaces verts seraient les supports privilégiés. Mais plus largement ils sont présentés comme des espaces aux qualités multiples.

A titre d'exemple, le projet porté par la ville de Montreuil est celui qui va le plus loin dans les ambitions qu'il porte à travers la réalisation de ces jardins collectifs. Les nombreux jardins qui seront créés au cœur des Murs à Pêches sont ainsi des réponses à des enjeux divers :

*« L'objectif est de favoriser l'implantation d'activités agricoles à vocation économique (arboriculture, pépinières, horticulture, ferme cueillette de fruits), sociale (jardins d'insertion du type jardin du cœur ou jardins de cocagne), de proximité (jardins familiaux ou partagés, jardins thématiques) ou pédagogiques (jardin des biodiversités ou éducation aux sciences naturelles et au goût) et culturelle (land-art, scènes musicales ou théâtre de plein air). »<sup>12</sup>*

<sup>12</sup> Ville de Montreuil, candidature EcoQuartier2011 - Hauts de Montreuil, p.11

De manière plus générale, dans les projets analysés, deux vocations principales de ces jardins collectifs peuvent être identifiées.

La construction de ces jardins vise tout d'abord à créer des lieux d'échange et de cohésion sociale, des outils d'insertion et de solidarité. Ainsi, le fait de « *partager une activité commune* »<sup>13</sup> permettrait de rassembler des habitants qui y voient des intérêts divers, valorisant « *un « retour à la terre » qui réunit citadins en quête de nature et personnes durement frappées par la crise* »<sup>14</sup>.

Ces jardins permettraient dans le même temps de favoriser les sociabilités et de permettre aux habitants d'agir sur leur santé :

*« Concernant le cadre de vie, des jardins coopératifs et partagés constituent de nouveaux lieux de convivialité et de rencontres pour un mieux-être en matière de santé et de nutrition. »*<sup>15</sup>

Plus largement, ces jardins sont présentés comme des espaces « *vecteurs de mixité sociale et de « vivre ensemble* » » (D'andréa, Tozzi, 2014). Ils participeraient à l'animation du quartier et aux sociabilités quotidiennes, tout en favorisant la mutualisation d'espaces, de matériels, et le partage de pratiques et de savoirs, au-delà des différences sociales et générationnelles. De manière plus secondaire, ils sont pensés comme de potentiels apports à l'économie des ménages et des facteurs d'amélioration des conditions de santé (par l'exercice physique et l'alimentation).

Par la création de tels jardins collectifs, les acteurs en charge des projets cherchent à sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, voire à impulser des initiatives sur les questions d'environnement.

Les porteurs du projet de Vidailhan (à Balma) affirment en effet que le développement de tels espaces permettant d'« *être en contact avec le milieu vivant* »<sup>16</sup>, permettrait de sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux. Dans d'autres quartiers, les acteurs s'appuient sur une scénographie pour sensibiliser à l'écologie :

*« la biodiversité est mise en scène. La présence de la nature dans la ville y est accompagnée d'éléments d'explication et de découverte de ce patrimoine botanique et horticole de Nantes. A cet effet, les espaces publics sont équipés de plaques implantées au pied des plantations. Elles décrivent l'espèce implantée, sa variété, son origine et sa date de plantation »*<sup>17</sup>

La plupart des projets de jardins collectifs valorisent l'enjeu éducatif de tels espaces, par la création de jardins pédagogiques ouverts à tous « *pour une appropriation collective de la botanique* »<sup>18</sup>, ou par l'inscription de ces jardins collectifs dans le projet pédagogique des écoles du quartier (par exemple avec la création d'un potager pédagogique dans l'île de Nantes). A Nancy, une « *tour des énergies* » abrite une ruche, dont les objectifs sont à la fois écologiques, mais aussi pédagogiques :

*« Un rucher école contribuera à la pollinisation des espèces végétales, offrira une production de miel et constituera un instrument de formation pour découvrir les bases de l'apiculture. »*<sup>19</sup>

---

<sup>13</sup> Ville de Balma, candidature EcoQuartier 2011 - Vidailhan, p.21

<sup>14</sup> Ville de Nancy, candidature EcoQuartier 2011 - Plateau de Haye, p.18

<sup>15</sup> *Ibid.*, p.2

<sup>16</sup> Ville de Balma, candidature EcoQuartier 2011 - Vidailhan, p.21

<sup>17</sup> MEDDTL, 2009, *Dossier Palmarès, EcoQuartier de la Prairie au Duc, Ville de Nantes*, p.50

<sup>18</sup> Ville d'Angers, candidature Victoires du paysage 2010 - quartier Desjardins, p5

<sup>19</sup> Ville de Nancy, candidature EcoQuartier 2011 - Plateau de Haye, p.3

Enfin, à Montreuil, les acteurs du projet cherchent à inciter les pratiquants de ces jardins à prendre conscience de leur responsabilité dans l'évolution de l'environnement, et ce à une échelle « planétaire »<sup>20</sup>. Il s'agit ici d'inscrire les pratiques locales des habitants dans des enjeux locaux.

Parfois même, le fait de réfléchir à une implication d'habitants après la livraison du projet ou à la délégation de gestion sur un espace ou une temporalité donnée, peut être présentée comme une responsabilisation mais relever de la logique de contrôle des revendications émanant des habitants.

Par ailleurs, un objectif de contrôle est perceptible par des stratégies des maîtrises d'ouvrage de légitimation de certains groupes d'habitants ou de certaines associations, aux dépens d'autres. Dans certains cas, cela traduit la crainte des maîtrises d'ouvrages de voir se constituer des contre-pouvoirs, dans des projets complexes. Les réflexions autour de la création d'associations pour accompagner la gestion des futurs espaces verts renvoient souvent à cette logique.

A Brétigny (écoquartier Clause-Bois-Badeau), les acteurs en charge du projet, accompagnés par l'AMO concertation, ont réfléchi à des modalités d'implication des habitants à la gestion de l'écoquartier, notamment pour assurer l'effectivité de la dimension environnementale. Cette démarche repose sur un besoin « *d'acceptation sociale* » (selon la SORGEM, aménageur du quartier) de certaines dimensions liées au développement durable comme la gestion différenciée des espaces verts. La création d'une association de quartier est également envisagée à terme pour assurer un entretien de certains espaces verts, tout comme une forme d'accompagnement des familles pour s'adapter aux nouveaux usages inhérents au projet d'écoquartier. Ces différentes initiatives s'incarnent dans la délégation de la gestion d'un jardin collectif à cette association.

## **Conclusion**

Les différents éléments mis en avant au cours de notre étude des postures des maîtrises d'ouvrage vis-à-vis de l'appropriation du projet par les habitants rendue possible par leur « participation » démontre la frilosité des acteurs politiques et professionnels de l'urbanisme vis-à-vis de la celle-ci. Plusieurs facteurs semblent l'expliquer :

- une remise en cause de la légitimité des acteurs, tant politiques, que des expertises dans le projet ;
- une dimension technique des projets qui s'accroît, avec les objectifs de performance, d'exemplarité, et la complexification croissante des expertises ;
- la participation remettrait potentiellement en cause la cohérence des projets, l'approche globale ;
- Une tension entre enjeux locaux, et des problématiques de durabilité à l'échelle planétaire, qui sont indiscutables, presque mythiques ;
- une dimension morale du développement durable : un « néo-hygiénisme » qui viserait à encadrer les comportements (Valegeas, 2016).

Pourtant, de nombreux exemples européens d'écoquartiers montrent que "*lorsque ces quartiers sont conçus avec les habitants, ceux-ci peuvent se l'approprier dès le début comme espace de projet*

---

<sup>20</sup> Ils reprennent là le concept de « verger planétaire » de Gilles Clément : « *« les hommes considérés comme des jardiniers mis en responsabilité de la gestion du patrimoine naturel et écologique de notre terre ».* » p11



*(et que) l'individu change ses comportements s'il est entraîné par un groupe"* (Emelianoff, 2011). Il existe cependant une véritable suspicion en France à reconnaître les habitants organisés comme des possibles co-maîtres d'ouvrage urbains et cogestionnaires de leur quartier. L'idée de délégation de gestion ou de pouvoirs d'auto-administration à l'échelle d'un quartier soulève même des craintes de privatisation de l'urbain et de repli d'un groupe social sur lui-même. La méfiance qui pèse sur ces formes d'implication d'habitant repose en grande partie sur une crainte que ces quartiers ne deviennent des « *enclaves sociales* » (Zetlaoui *et al*, 2013).

Ces éléments nous conduisent à l'idée d'une nécessité de repenser ce qu'il y a derrière le terme d'appropriation. Deux approches de l'« appropriation » sont sous-jacentes dans les projets analysés et les discours d'acteurs :

- la première qui consiste à rendre les pratiques appropriées à des dispositifs techniques ou spatiaux ;
- la seconde, selon laquelle il s'agit de rendre acceptable et de favoriser les usages des espaces.

Mais l'approche lefebvrienne de l'appropriation y est largement absente, qui consiste à donner le pouvoir d'une mise en débat et d'une transformation de la production urbaine.

Enfin, l'emploi de ce terme d'appropriation dans les projets d'écoquartiers pose aussi la question des destinataires/participants à ces démarches. De fait, tout comme les dispositifs participatifs, les démarches de projets d'écoquartier ne sont pas dénuées de rapports de domination :

- les « bonnes pratiques » valorisées et diffusées sont marquées socialement ;
- ces dispositifs s'appuient sur des habitants particuliers : ceux qui sont mobilisés au sein d'associations, ayant choisi d'habiter dans ces quartiers, de s'impliquer dans un projet collectif et écologique spécifique ;
- enfin il nous semble que cette approche remet en question l'ambition de mixité sociale, et amène à s'interroger sur les trajectoires sociales et résidentielles des habitants.

## Bibliographie

- BERTHELEU H., NEVEU C., 2006, « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de « débat public » à Tours », *Espaces et sociétés*, 2006/1 no 123, pp. 37-51
- BOISSONADE J., 2011, « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et Sociétés*, n°147, 2011, pp. 57-75.
- CALLON M., 1998, « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des Mines*, n°9, pp. 63-73.
- EMELIANOFF C., 2007, « Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? », *Urbia - les cahiers du développement urbain durable*, n°4, juin, UNIL, pp. 11-30.
- GARDESSE C. 2011, *La concertation citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002 – 2010), Les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles*, Thèse de doctorat en Urbanisme, Aménagement et Politiques urbaines de l'Université Paris Est Créteil, Lab'Urba, dir° ZETLAOUI-LEGER J.
- GARDESSE C., WALDVOGEL C., 2015, « Nature en ville », in Choné A., Hajek I., Hamman P., *Guide des Humanités Environnementales, Presses Universitaires du Septentrion, Collection Environnement et société*, programme MISHA Nature
- LEFÈVRE P., 2008, *Voyage dans l'Europe des villes durables : exposé des premiers projets urbains remarquables réalisés dans la perspective du développement durable*, CERTU/PUCA, avril 2008.
- O'ZOUX V, VICTOR V, 2012, – « Gestion anticipée et partagée au coeur de l'appropriation », in Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, pp. 62-69
- RENAULD V., 2012, « Les conceptions techniques innovantes face aux règles d'usage des habitants : enquête sur un bâtiment écologique emblématique de l'écoquartier De Bonne à Grenoble », in Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, pp. 34-38.
- RUMPALA Y., 2010a, *Le développement durable ou le gouvernement du changement total*, Éditions Le bord de l'eau
- RUMPALA Y., 2010b, « « Développement durable » : du récit d'un projet commun à une nouvelle forme de futurisme ? », *A contrario*, 2/2010 (n° 14), p. 111-132
- SINTOMER Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen », *Raisons politiques, le corps présidentiable*, n°31, 2008
- SOUAMI T., 2011, *Ecoquartiers et urbanisme durable*, La Documentation française, n°981

TOZZI P., D'ANDREA N., 2014 « Écoquartiers français et jardins collectifs : actualité et perspectives », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 14 Numéro 2 | septembre 2014, mis en ligne le 16 septembre 2014, URL : <http://vertigo.revues.org/15031>

VALEGEAS F., 2014, *Concevoir et habiter un quartier dit durable. Injonctions écologiques et dynamiques collectives à Beauregard (Rennes) et Les Brichères (Auxerre)*, Thèse de Doctorat, LVMT / Lab'Urba, Université Paris Est, 492 p.

VALEGEAS F., 2016, « L'habitat durable contre la mixité sociale ? Production et réception des normes d'habiter dans les écoquartiers », *Sciences de la société*, n°96

ZETLAOUI-LEGER J. (dir.), FENKER M., GARDESSE C., GRUDET I., HELAND L., WEBER B., 2013, *La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, Lab'Urba/UPEC, 356 p.